

LES RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE SE REDUISENT UN PEU (ETUDE)

Les retards de paiement des entreprises européennes se sont un peu réduits au premier trimestre, mais restent à un niveau élevé, selon une étude de la société Altares publiée mardi.

En Europe, les entreprises européennes payent leurs fournisseurs avec un retard moyen de 14,4 jours, indique **Altares**, spécialisée dans l'information sur les entreprises.

Ce décalage de règlement reste élevé mais a tendance à se réduire puisqu'au second semestre 2009, les retards de paiement atteignaient 14,8 jours.

Ils se situent à leur meilleur niveau depuis un an et demi mais demeurent supérieurs de 2 jours à ce qu'ils étaient avant la crise, souligne l'étude.

En Allemagne et aux Pays-Bas, les retards de paiement sont historiquement bas (à respectivement 9 jours et 9,5 jours).

"En France, les reports de règlement, globalement stables sur un an, baissent légèrement sur trois mois à 11,8 jours contre 11,9 fin 2009", selon l'étude.

L'amélioration des comportements de paiement des entreprises italiennes est sensible. Les retards de paiement s'établissent sur le premier trimestre 2010 à 16,8 jours contre 18,4 jours il y a trois mois.

Au Royaume-Uni, les retards demeurent hauts mais en recul à 18,4 jours, contre 18,8 jours fin 2009.

En revanche en Espagne, ils atteignent des pics historiques: 22,5. Au Portugal, les retards de paiement atteignent 25,6 jours en moyenne et près d'une entreprise sur cinq (19,4%) reporte ses paiements de plus de 30 jours.



© 2008 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés. Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions, qui ne peuvent être exclus ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.